

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 9 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h23), M. Laurent ROHART, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Hélène BRACHET, Mme Fabienne CHANEL, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Hélène BRACHET à M. André VAGNAIR, Mme Fabienne CHANEL à M. Gérard CHANEL

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-03-21

VOTE DU BUDGET M4 POMPES FUNÈBRES 2023

Mme le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif M4 pompes funèbres 2023.

Le volume global du Budget Primitif des pompes funèbres de Vinzier s'élève, tous mouvements confondus à 50 337.76 €.

Par section (investissement et fonctionnement), le Budget Primitif 2023 du budget pompes funèbres se décompose comme suit :

Fonctionnement : 28 972.99 €

Investissement : 21 364.77 €

Mme le Maire propose d'adopter le projet de Budget Primitif M4 2023 du budget pompes funèbres tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M4.

APPROUVE le Budget Primitif M4 pompes funèbres 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses et annexé à la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Reçu en Sous-Préfecture le

Le secrétaire

Publié sur le site internet de la commune le :
20 mars 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte